

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
2010-2015**

**Entre la ministre de l'Éducation, du  
Loisir et du Sport**

**et la**

**Commission scolaire du Lac-Abitibi**

## RÉFÉRENCES AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

La Convention de partenariat entre la ministre et la commission scolaire est conclue dans le cadre des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et des règlements applicables aux commissions scolaires.

Elle permet de mettre en lien la responsabilité confiée à la ministre, par l'article 459 de la loi, de veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par les commissions scolaires avec celle confiée à la commission scolaire par l'article 207,1, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves, en vue d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

En vertu de l'article 209,1, en préalable à la conclusion de la Convention de partenariat, la commission scolaire doit inclure dans son plan stratégique, des orientations stratégiques et des objectifs qui tiennent compte :

- ✓ des objectifs du plan stratégique établi par le Ministère;
- ✓ des autres orientations, buts fixés et objectifs mesurables, déterminés par la ministre, en application de l'article 459,2, en fonction de la situation de la commission scolaire.

## BUT DE LA CONVENTION

Tel que prévu à l'article 459 de la *Loi sur l'instruction publique*, le but de la Convention de partenariat est de convenir, entre la ministre et la commission scolaire, des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire. L'article 459,3 stipule qu'elle porte notamment sur les éléments suivants :

- ✓ les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre;
- ✓ les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- ✓ les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la commission scolaire.

Dans le cadre de cette première Convention de partenariat, la ministre a fixé cinq buts visant à améliorer la persévérance et la réussite scolaires, soit :

- ✓ l'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
- ✓ l'amélioration de la maîtrise de la langue française;
- ✓ l'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes, dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- ✓ l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements;
- ✓ l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

En 2009-2010, la Commission scolaire du Lac-Abitibi a élaboré son nouveau plan stratégique 2010-2015. Les priorités établies par la commission scolaire sont en lien direct avec les cinq buts de la ministre, M<sup>me</sup> Michèle Courchesne. Depuis quelques années déjà, nous avons mis en place différents moyens afin de permettre à notre clientèle de réussir... pour la vie. Ce thème montre bien que la commission s'engage à faire en sorte que, du préscolaire au primaire, du secondaire à la formation professionnelle et la formation générale des adultes, nos jeunes réussissent. Bien sûr, cela passe par la formation continue, le suivi et l'accompagnement de notre personnel. Nous comptons sur la compétence de nos membres afin d'offrir des services de qualité et différenciés, selon la clientèle touchée. Nous tenons à réitérer notre intention de travailler en partenariat afin que nos actions complémentaires touchent le plus grand nombre de jeunes. Nous voulons partir des quatre moments cruciaux; avant l'entrée au préscolaire, le passage primaire-secondaire, les quatrième et cinquième secondaires et le raccrochage du jeune le plus tôt possible pour la poursuite de ses études. Nous travaillerons conjointement avec les partenaires, les parents et la communauté, afin de parvenir à un meilleur taux de réussite.

Nous avons mis en place notre Comité de concertation locale, avec tous nos partenaires externes, sur la réussite et la persévérance scolaires, afin de réduire encore plus notre taux de décrochage. Nous tenons à impliquer tout notre personnel dans la mise en œuvre de notre plan stratégique et de notre Convention de partenariat. Nous voulons que cet outil nous permette de mieux cibler nos priorités, d'en faire un suivi rigoureux et de rendre compte, à la population, de la réussite de nos jeunes. Nous tenons à remercier la direction régionale et les ressources mises à notre disposition afin d'écrire notre première Convention de partenariat. Nous avons voulu être ambitieux, car nous croyons que notre jeunesse a tout ce qu'il faut pour réussir, c'est donc à nous de trouver les meilleurs moyens en lien avec la recherche et les pratiques prometteuses pour arriver à de meilleurs résultats. Nous devons créer et maintenir des environnements favorables sains, sécuritaires, propices à la pratique d'activités physiques et à la réussite éducative en soutenant le développement de l'élite sportive.

Nous sommes donc heureux de signer cette entente, qui sera un rendez-vous annuel, pour viser la réussite et la persévérance scolaires.

---

M<sup>me</sup> Marguerite Couture  
Présidente

---

M<sup>me</sup> Huguette Thériège  
Directrice générale

## Contexte général de la commission scolaire

### Description de la situation de la commission scolaire en lien avec la persévérance et la réussite scolaires (enjeux)

Notre commission scolaire est appelée à développer de nouvelles stratégies en matière de promotion et de valorisation de l'école et de la réussite scolaire. La persévérance scolaire demeure un défi de tous les instants et les intervenants scolaires ne peuvent à eux seuls assurer la réussite de tous les jeunes. Il importe de travailler en partenariat avec tous les intervenants socio-économiques et la communauté en général, pour valoriser l'éducation et la réussite scolaire. Nos actions concertées permettront d'atténuer les impacts négatifs du décrochage scolaire aux plans économique, social et culturel. Elles favoriseront également la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs d'activités économiques qui sont stratégiques pour le développement de notre milieu, tout en contribuant à lutter contre l'exode des jeunes.

La Commission scolaire du Lac-Abitibi est déjà active dans plusieurs domaines qui ont un impact sur le développement des communautés de la MRC d'Abitibi-Ouest. La mission que lui confie le nouveau cadre légal à ce chapitre, demande d'actualiser les formes de partenariats avec les organismes et décideurs du milieu, pour occuper une place stratégique et avoir un impact significatif accru sur le développement économique, social, culturel et sportif de son territoire.

Ainsi...

- ✓ Les ressources éducatives ont plusieurs défis et interviendront sur les axes suivants : la persévérance et la réussite scolaires, la mise en œuvre de stratégies novatrices visant la clientèle ayant des besoins particuliers, la mise en place d'un plan de rapprochement en formation professionnelle (FP) et la politique gouvernementale à l'éducation des adultes et de formation continue, l'environnement éducatif (sain et sécuritaire) adapté à la clientèle et la maîtrise du français;
- ✓ Les ressources humaines ont plusieurs défis, dont le renouvellement, le recrutement et la rétention du personnel de la commission scolaire. De plus, l'accompagnement, le soutien, la formation et le transfert d'expertise, sont des éléments à considérer. L'assiduité du personnel, avec la mise en place d'un programme d'aide aux employés, est également une priorité;
- ✓ Les ressources financières et le transport scolaire ont comme défi de mettre en place la réforme comptable en tenant compte d'une clientèle en décroissance, d'un budget de plus en plus limité et déficitaire. Une restructuration du service de paie et des ressources humaines est nécessaire afin d'être plus efficient. L'importance est accordée à la transparence et à l'équité dans la répartition des ressources ainsi qu'à une reddition de comptes réaliste;
- ✓ Les ressources matérielles et de l'informatique doivent se doter d'un plan d'action à long terme du parc immobilier, de la consommation énergétique, d'un cadre réglementaire sur les personnes à mobilité réduite, l'aménagement de cours d'école sécuritaires, la bonification des politiques en lien avec la *Loi sur l'attribution des contrats aux organismes publics* et la politique d'environnement durable.

***Orientations choisies par la commission scolaire au plan stratégique :***

- ❖ L'organisation et l'adaptation, en fonction des besoins des clientèles jeune et adulte de l'ensemble du territoire, des services éducatifs et administratifs de qualité et de proximité, qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires;
- ❖ La mobilisation de tous les partenaires autour de la valorisation et de l'engagement des divers intervenants;
- ❖ Le développement d'une culture organisationnelle de la réussite, de la rigueur et de la transparence;
- ❖ La reconnaissance de la commission scolaire comme levier essentiel du développement économique, social et culturel du milieu.

**Comme le mentionne notre plan stratégique 2010-2015, nos actions s'appuient sur les convictions suivantes :**

- ✓ La réussite éducative et l'élève doivent être situés au cœur du système éducatif;
- ✓ La réussite éducative est fonction de la mobilisation des intervenants et de la valorisation de l'éducation par l'ensemble de nos partenaires;
- ✓ La réussite éducative est mieux servie par une planification stratégique rigoureuse et une reddition de comptes transparente;
- ✓ La réussite éducative est intimement liée au développement social, culturel, et économique du milieu.

**Chacun des acteurs a un rôle important à jouer dans la réussite de l'élève :**

- ✓ L'élève : Acteur principal de sa réussite, doit être partie prenante des actions éducatives qui le concernent. Il doit être accompagné par tous les acteurs de l'éducation et de la communauté tout au long de son parcours scolaire;
- ✓ Les parents : Ils sont des partenaires de premier choix par la connaissance de leur enfant. Ils peuvent apporter un soutien important lors des transitions. Ils doivent valoriser l'éducation auprès de leur enfant. Ils doivent collaborer étroitement avec l'école;
- ✓ Les enseignants : Il est primordial que l'école compte sur un personnel compétent. Ce sont des professionnels efficaces, les mieux placés pour déceler les difficultés chez les jeunes et les soutenir dans leur réussite scolaire. Ils participent à la mise en place du plan d'intervention et collaborent avec les autres ressources professionnelles. Ils ont la responsabilité de veiller sur leur formation continue. De par leur expertise, leur sens de l'innovation, leur coopération et leur engagement envers les jeunes, ils font la différence;
- ✓ Les directions d'établissement : Elles ont de multiples défis à relever. Elles connaissent les élèves, les parents, les enseignants et le personnel de l'école et les divers partenaires. Elles ont la responsabilité de mobiliser, rassembler et coordonner toutes les actions ayant une influence sur la réussite des élèves. Elles doivent créer, avec l'entourage, un milieu de vie sain, sécuritaire et stimulant à l'apprentissage;
- ✓ La direction générale de la commission : Elle doit s'assurer que les établissements répondent aux besoins des élèves. Elle doit soutenir et fournir les conditions et les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par la convention de partenariat et les conventions de gestion et de réussite éducative révisées annuellement;
- ✓ La présidence de la commission : Elle doit assumer un rôle de premier plan dans la valorisation de l'éducation et de l'école publique. Elle doit mobiliser les parents, les maires et les employeurs, ainsi que tous les autres groupes pouvant contribuer à soutenir les jeunes. Elle doit travailler en étroite collaboration avec la direction générale;
- ✓ La communauté : La persévérance et la réussite scolaires sont l'affaire de tous. Chacun doit apporter sa contribution pour l'avenir des jeunes, nos futurs citoyens. Les membres du comité local de concertation sur la réussite et la persévérance scolaires devront agir concrètement avec le milieu scolaire;
- ✓ Le milieu de l'emploi : Les entreprises, grandes ou petites, ont une responsabilité sur le plan de la valorisation de l'éducation auprès des jeunes. Elles ont également une responsabilité d'évaluation conjointe avec le réseau scolaire;
- ✓ La table interordres en éducation : Elle représente les commissions scolaires, le collège et l'université et doit jouer un rôle de premier plan au regard de la persévérance et de la réussite scolaires.

Constats									
<i>Zone de performance :</i>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>La proportion des familles vivant sous le seuil de faible revenu était inférieure en 2006 à la CSLA qu'à l'ensemble du Québec;</li> </ul>									
<i>CSLA :</i> <b>15,7 %</b>	<i>Ensemble du Québec :</i> <b>18,2 %</b>								
<i>Zones de vulnérabilité :</i>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire couvert par la commission scolaire compte 6 villages dévitalisés;</li> <li>Selon les données au 30 septembre 2008, 85 % des élèves fréquentant la CSLA provenaient d'un milieu socio-économique de rang décile (IMSE) de 7 à 10. De ce taux, 61 % étaient issus d'un milieu socio-économique de rang décile 9 et 10;</li> <li>À la CSLA, 10 des 15 écoles primaires compteront en septembre 2010 moins de 75 élèves de niveau primaire, obligeant la mise en place de classes multiniveaux (2 à 3 niveaux dans la même classe);</li> <li>Le total des élèves inscrits au primaire est à la baisse à la CSLA comme pour l'ensemble du Québec pour les 4 années de référence, mais cette baisse est plus marquée à la CSLA, pour les années             <ul style="list-style-type: none"> <li>2004-2005 à 2005-2006; <i>CSLA :</i> -5,6 %      <i>Ensemble du Québec :</i> -3,7 %</li> <li>2005-2006 à 2006-2007; <i>CSLA :</i> -5,2 %      <i>Ensemble du Québec :</i> -3,5 %</li> </ul> </li> <li>La proportion des familles où les parents sont inactifs était très supérieure en 2006 à la CSLA, par rapport à celle de l'ensemble du Québec;             <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>CSLA :</i>      <b>13,0 %</b></td> <td style="text-align: center;"><i>Ensemble du Québec :</i>      <b>7,1 %</b></td> </tr> </table> </li> <li>La proportion des familles où la mère n'a aucun diplôme était très supérieure en 2006, à la CSLA, par rapport à l'ensemble du Québec;             <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>CSLA :</i>      <b>25,6 %</b></td> <td style="text-align: center;"><i>Ensemble du Québec :</i>      <b>13,6 %</b></td> </tr> </table> </li> <li>La proportion des familles où aucun des 2 parents n'est diplômé était très supérieure, en 2006, à la CSLA, par rapport à l'ensemble du Québec;             <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>CSLA :</i>      <b>16,7 %</b></td> <td style="text-align: center;"><i>Ensemble du Québec :</i>      <b>9,1 %</b></td> </tr> </table> </li> <li>La proportion des familles monoparentales avec un parent de sexe féminin était supérieure, en 2006, à la CSLA, par rapport à l'ensemble du Québec;             <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>CSLA :</i>      <b>24,1 %</b></td> <td style="text-align: center;"><i>Ensemble du Québec :</i>      <b>18,8 %</b></td> </tr> </table> </li> </ul>		<i>CSLA :</i> <b>13,0 %</b>	<i>Ensemble du Québec :</i> <b>7,1 %</b>	<i>CSLA :</i> <b>25,6 %</b>	<i>Ensemble du Québec :</i> <b>13,6 %</b>	<i>CSLA :</i> <b>16,7 %</b>	<i>Ensemble du Québec :</i> <b>9,1 %</b>	<i>CSLA :</i> <b>24,1 %</b>	<i>Ensemble du Québec :</i> <b>18,8 %</b>
<i>CSLA :</i> <b>13,0 %</b>	<i>Ensemble du Québec :</i> <b>7,1 %</b>								
<i>CSLA :</i> <b>25,6 %</b>	<i>Ensemble du Québec :</i> <b>13,6 %</b>								
<i>CSLA :</i> <b>16,7 %</b>	<i>Ensemble du Québec :</i> <b>9,1 %</b>								
<i>CSLA :</i> <b>24,1 %</b>	<i>Ensemble du Québec :</i> <b>18,8 %</b>								

# But ministériel 1

## L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Les objectifs établis par la ministre pour chaque commission scolaire correspondent à la contribution exigée de chacune d'elles pour que soit atteint, à l'échelle du Québec, un taux de diplomation ou de qualification de 80 % en 2020, pour les élèves inscrits pour la première fois en 1<sup>re</sup> secondaire, en 2013-2014, et qui n'ont pas été inscrits au secondaire au cours des 4 années précédentes. Le Programme de l'école québécoise, la stratégie d'action « *L'école j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire* », la Stratégie d'intervention Agir autrement, le programme d'Aide aux devoirs et le Plan d'action Éducation, Emploi et Productivité, ne sont que quelques-unes des mesures déployées par le ministère pour atteindre ce but.

Pour sa part, la Commission scolaire du Lac-Abitibi devra, d'ici 2020, augmenter de 11 %, passant de 72 % à 83 %, son taux de diplomation et de qualification chez les jeunes de moins de 20 ans. Cet objectif constitue un défi de taille qui exigera la mobilisation de tous les intervenants. La consolidation du renouveau pédagogique et l'adaptation des pratiques pédagogiques comptent parmi les stratégies que la commission scolaire entend privilégier.

Parmi les défis particuliers que nous rencontrons, nous notons une hausse du nombre d'élèves qui redoublent, surtout au premier cycle du primaire et plus spécifiquement à la première année du cycle, 11 % en 2008-2009, et cela malgré les mesures mises en place dès le préscolaire. Nous devons donc agir en amont, plus particulièrement en dépistage précoce avant l'entrée en maternelle. L'aide des partenaires sera nécessaire pour rejoindre cette clientèle, surtout en milieux défavorisés.

### Diplomation et qualification

Constats
<p><i>Zones de performance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans était de 72,6 %, sexes réunis, en 2008. Pour l'ensemble du Québec, il était à 72,3 %. De plus, la très grande majorité des élèves étaient en continuité de formation; indice de persévérance élevé.</li><li>• Le taux de réussite aux épreuves de mathématiques 436, 4<sup>e</sup> secondaire (épreuve unique 068-436) résultats aux épreuves de juin 2008, de la CSLA est de 86,2 %. Pour l'ensemble du Québec, il était à 72,6 %.</li><li>• Le taux de réussite aux épreuves de mathématiques 514, 5<sup>e</sup> secondaire (épreuve unique 068-514) par organisme scolaire, résultats aux épreuves uniques de juin 2008, de la CSLA est de 74,0 %. Pour l'ensemble du Québec, il était à 68,2 %.</li></ul>
<p><i>Zones de vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le taux de diplomation de la cohorte de 2003, après 5 ans, est inférieur à la CSLA (53,0 %) à l'ensemble du Québec (60,2 %) comme pour les cohortes précédentes de 2000, 2001 et 2002;</li><li>• Les taux de reprise du préscolaire et de la première année du 1<sup>er</sup> cycle du primaire (11 %) sont élevés en 2009-2010;</li><li>• Le taux de diplomation des garçons de la cohorte de 2003, après 5 ans, à la CSLA (43,4 %), est très inférieur à l'ensemble du Québec (53,2 %)</li><li>• La proportion des élèves entrés en retard au secondaire, de 2004 à 2008, à la CSLA, représente en moyenne 20 % des élèves pour les 4 années de référence soit 1/5 élèves. Pour l'ensemble du Québec, cette proportion est de 1/8 élèves soit 12,5 %;</li><li>• Selon les données recueillies à la CSLA, le taux de réussite des élèves de 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle primaire et de 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en mathématiques sont faibles, surtout au secondaire.<ul style="list-style-type: none"><li>• 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle du primaire (a, b, c) : 84,2 % en juin 2009.</li><li>• 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, selon les données de juin 2010.</li></ul></li></ul>

## Objectifs mesurables

### Objectifs :

- Augmenter de 2 % par année le taux de diplomation et de qualification chez les filles d'ici juin 2015;
- Augmenter de 3 % par année le taux de diplomation et de qualification chez les garçons d'ici juin 2015;
- Augmenter de 3 % par année le taux de qualification des élèves inscrits dans les Parcours de formation axés sur l'emploi, soit la formation préparatoire au travail (FPT) (données de départ en juin 2010) et la formation à un métier semi-spécialisé (FMS) (données de juin 2009 : 33 %)
- Augmenter de 2 % par année le taux de réussite des élèves de fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire en mathématiques (données de départ juin 2010);
- Augmenter de 2 % par année le taux de réussite des élèves de fin de 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en mathématiques (données de départ juin 2010);
- Augmenter de 5 % le taux de réussite aux épreuves uniques 514 (74 à 79%), (Les données sur les 3 séquences en mathématiques seront prises en juin 2010).

### Indicateurs utilisés :

- Taux annuel de diplomation et de qualification des filles;
- Taux annuel de diplomation et de qualification des garçons;
- Taux de réussite des élèves de fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire en mathématiques;
- Taux de réussite des élèves de fin de 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en mathématiques;
- Taux de réussite des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire en mathématiques (les trois séquences)

## Moyens proposés

### Moyens généraux :

- Soutenir les établissements dans le renforcement de leur plan de réussite à la lumière des voies de réussite proposées dans le plan d'action ministériel « *L'école, j'y tiens! – Tous ensemble pour la réussite scolaire* »;
- Mise en place d'un comité local de concertation sur la réussite et la persévérance;
- Plan de formation continue du personnel en mathématiques et en français.

### Moyens spécifiques liés aux zones de vulnérabilité :

- Le comité local de concertation sur la réussite et la persévérance visera à résoudre les difficultés et à mettre en place des services ou mesures pour améliorer ;
  - ⇒ La réussite dès l'entrée à l'école : Agir de concert avec les partenaires du Centre de santé et des services sociaux des Aurores-Boréales dans l'établissement de mesures de dépistage et d'intervention précoces chez les jeunes de 3 ans;
  - ⇒ La réussite du passage primaire-secondaire;
  - ⇒ La réussite en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire;
  - ⇒ Le raccrochage : Dès qu'un jeune quitte l'école sans diplôme ni qualification, afin d'agir le plus rapidement possible avec les partenaires du Carrefour Jeunesse Emploi;
- Ajuster la répartition des ressources financières et les services en fonction des besoins qui seront soulevés lors de l'établissement des conventions de gestion et de réussite;
- Compiler le taux de qualification des cohortes en formation préparatoire au travail (FPT) et formation à un métier semi-spécialisé (FMS) et accompagnement du personnel.

## Mécanismes de suivi mis en place par la commission scolaire (tableau de bord)

- La commission scolaire utilisera un outil de suivi de la Convention de partenariat qui sera le même que pour le suivi de son plan stratégique. Il s'agit d'un tableau de mise en œuvre présentant le contexte, les objectifs mesurables, les indicateurs et les cibles, les moyens, les mécanismes de suivi, les résultats et la reddition de comptes.
- Un suivi sera effectué à chacune des étapes du calendrier scolaire par la direction générale.
- Les résultats annuels seront présentés au rapport annuel de la commission scolaire.



# But ministériel 1

## L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

À la Commission scolaire du Lac-Abitibi nous soutenons, après analyse, que la diversification des voies de formation, les formes de partenariat établies entre la formation générale des jeunes et des adultes et la formation professionnelle, ainsi que les mesures de soutien mises en place, nous ont permis d'obtenir des bons résultats dans la lutte contre le décrochage scolaire, particulièrement chez les garçons.

### *Les sorties sans diplôme ni qualification (décrochage) en formation générale des jeunes (FGJ)*

Constats
<p><i>Zones de performance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le taux de décrochage de la CSLA était de 17,1 % en 2007-2008. Pour l'ensemble du Québec, le taux était à 25,7 %;</li><li>• Le Centre de formation professionnelle est très ouvert face à la clientèle jeune. Des mesures telles que la concomitance, l'enseignement modulaire individualisé (EMI), la formation préparatoire au travail et la formation à un métier semi-spécialisé contribuent à la poursuite des études;</li><li>• La collaboration entre les secteurs de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle, du Carrefour Jeunesse Emploi, du Centre local d'emploi et autres facilitera la poursuite des études des élèves.</li></ul>
<p><i>Zones de vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Au total des 4 années de référence (2003-2007) à la CSLA, au niveau du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, 34 élèves ont décroché (24 garçons et 10 filles);</li><li>• Sur les 4 années de référence (2003-2007), en 5<sup>e</sup> secondaire, 24 filles ont décroché dont 5 sur les 11 de 2006-2007.</li></ul>

Objectifs mesurables
<p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• À partir du taux de 2007-2008 de 17,1 %, réduire de 1 % le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes (FGJ) d'ici juin 2015;</li><li>• Réduire de 1 le nombre de décrocheuses en 5<sup>e</sup> secondaire d'ici juin 2015.</li></ul>
<p><i>Indicateurs utilisés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves inscrits en FGJ.</li><li>• Le nombre annuel de décrocheuses en 5<sup>e</sup> secondaire.</li></ul>

Moyens proposés
<p><i>Moyens généraux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir les directions d'école dans la mise en place et le suivi de leur plan de réussite par l'élaboration d'outils de suivi et de régulation;</li><li>• Accompagner et superviser les directions d'école dans la mise en œuvre des six voies de renforcement de la SIAA.</li></ul>
<p><i>Moyens spécifiques liés aux zones de vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Maintenir et améliorer les services visant à ramener à l'école, l'élève ayant quitté avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, par un suivi systématique de la clientèle quittant la FGJ par le Carrefour Jeunesse Emploi et le Centre de formation générale Le Retour;</i></li><li>• <i>Accompagner individuellement les élèves potentiellement décrocheurs, particulièrement en 5<sup>e</sup> secondaire;</i></li><li>• <i>Établir et suivre le Plan d'action du Comité local sur la persévérance et la réussite scolaires. Ce comité assurera aussi le suivi du plan d'action du comité d'exploration professionnelle;</i></li></ul>

## Mécanismes de suivi mis en place par la commission scolaire

- La commission scolaire utilisera un outil de suivi de la Convention de partenariat qui sera le même que pour le suivi de son plan stratégique. Il s'agit d'un tableau de mise en œuvre présentant le contexte, les objectifs mesurables, les indicateurs et cibles, les moyens, les mécanismes de suivi, les résultats et la reddition de comptes.
- Un suivi sera effectué à chacune des étapes du calendrier scolaire par la direction générale.
- Les résultats annuels seront présentés au rapport annuel de la commission scolaire.

## But ministériel 2

### L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Lorsque le Québec se compare à la francophonie mondiale, ses performances en lecture, mathématiques et en sciences sont remarquables; le Québec se classant premier de 2000 à 2006. Nous avons toutes les raisons de nous en réjouir. Toutefois, la population du Québec attend, de son réseau scolaire, une amélioration de ses performances. En réponse aux attentes du milieu, le MELS a lancé, entre autres : le Plan d'action sur la lecture à l'école, le Plan d'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire ainsi que le Programme d'éveil à la lecture et à l'écriture. L'amélioration de la maîtrise de la langue française en lecture et en écriture étant principalement visée.

Pour 2010-2011, notre commission scolaire mettra en œuvre, avec la collaboration du MELS et en partenariat avec la communauté, le programme d'Éveil à la lecture et à l'écriture(ÉLÉ). De même, la commission scolaire a élaboré, il y a quelques années, un plan d'action en lecture en soutien aux plans d'action des établissements.

#### *L'amélioration de la réussite en français - écriture et lecture*

Constats
<p><i>Zones de performance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le taux de réussite en français, langue d'enseignement, 5<sup>e</sup> secondaire (résultat global), résultats aux épreuves uniques de juin 2008 de la CSLA (89,2 %), est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du Québec (88,8 %);</li><li>• Le taux de réussite aux épreuves de fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire en écriture était de 90,3 % en juin 2009.</li></ul>
<p><i>Zones de vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le taux de réussite en français, langue d'enseignement, 5<sup>e</sup> secondaire (volet écriture), résultats aux épreuves uniques de juin 2008 de la CSLA (81,4 %), est inférieur à celui de l'ensemble du Québec (84,8 %);</li><li>• Le taux de réussite aux épreuves de fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en écriture était de 63,2 % en juin 2009.</li></ul>

Objectifs mesurables (en lien avec les zones de vulnérabilités)
<p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter de 1 % par année le taux de réussite des élèves en français, lecture et écriture, à la fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire;</li><li>• Augmenter de 2 % par année le taux de réussite des élèves en français, lecture et écriture, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire;</li><li>• Augmenter de 1 % par année le taux de réussite des élèves en français, volet écriture, en 5<sup>e</sup> secondaire (épreuve unique de juin).</li></ul>
<p><i>Indicateurs utilisés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Taux de réussite des élèves en français, volet lecture, à la fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire;</li><li>• Taux de réussite des élèves en français, volet écriture, à la fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire;</li><li>• Taux de réussite des élèves en français, volet lecture, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire;</li><li>• Taux de réussite des élèves en français, volet écriture, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire;</li><li>• Taux de réussite des élèves en français, volet écriture, en 5<sup>e</sup> secondaire (épreuve unique de juin)</li></ul>

## Moyens proposés

### *Moyens généraux :*

- Soutenir, par la formation ou l'accompagnement, les établissements dans le développement ou l'application de stratégies prometteuses en lecture;
- S'assurer que chacun des établissements a intégré l'amélioration du français dans ses normes et modalités en évaluation des apprentissages;
- Promouvoir et soutenir les plans d'action en lecture du MELS, de la commission scolaire et de ses écoles;
- Engager une ou un bibliothécaire, dans la mesure des disponibilités de cette catégorie de personnel sur notre territoire.

### *Moyens spécifiques liés aux zones de vulnérabilités :*

- Mettre en œuvre un plan de formation continue en français, incluant de la formation et de l'accompagnement, sur l'enseignement stratégique, le continuum en lecture, les stratégies et processus d'apprentissage en lecture;
- Compiler et analyser les résultats des élèves et ajuster le suivi si nécessaire.

## Mécanismes de suivi mis en place par la commission scolaire

- La commission scolaire utilisera un outil de suivi de la Convention de partenariat qui sera le même que pour le suivi de son plan stratégique. Il s'agit d'un tableau de mise en œuvre présentant le contexte, les objectifs mesurables, les indicateurs et les cibles, les moyens, les mécanismes de suivi, les résultats et la reddition de comptes.
- Un suivi sera effectué à chacune des étapes du calendrier scolaire par la direction générale.
- Les résultats annuels seront présentés au rapport annuel de la commission scolaire.

## But ministériel 3

### L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes, dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

S'appuyant sur la conviction fondamentale que tous les élèves sont capables de persévérer et de réussir, s'appuyant également sur l'expertise, la créativité et le dynamisme des acteurs de l'éducation, le principal défi des commissions scolaires et des écoles est de mettre en œuvre des pratiques reconnues pour leur efficacité. C'est effectivement à ce prix que l'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage sera atteinte. C'est pour soutenir ces efforts que le ministère a lancé au printemps 2008 le *Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés, ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage- Des conditions pour mieux réussir*.

À la CSLA, bien avant la venue des nouveaux parcours au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, nous avons mis en place des voies différenciées avec la participation conjointe de la Formation générale des jeunes (FGJ) et de la Formation professionnelle (FP).

Dès 2008, la commission scolaire a mis en œuvre les Parcours de formation axés sur l'emploi. Depuis, nous avons constaté que la clientèle qui se retrouvait dans ces parcours était essentiellement des élèves présentant des difficultés de nature et de niveau variés. Cette clientèle n'est pas prête et refuse de participer à des stages à l'externe, ayant toujours l'espoir d'un diplôme d'études secondaires. Nous avons identifié cette problématique comme limitant la réussite des élèves inscrits dans les Parcours de formation axés sur l'emploi. Des mesures seront mises en œuvre pour y remédier.

#### La réussite et la persévérance des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Constats
<p><i>Zones de performance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le taux d'intégration des EHDAA au primaire, pour les 4 années de référence (2004-2008), est en moyenne supérieur à la CSLA (80,4 %) par rapport à l'ensemble du Québec (78,5 %). Ce taux d'intégration est aussi causé par la difficulté à regrouper les EHDAA, compte tenu de la distance séparant les écoles primaires et la grande diversité des besoins de nos élèves.</li><li>Le taux d'intégration des EHDAA au secondaire est en moyenne de 47,5 % à la CSLA, pour les 4 années de référence (2004-2008), ce qui est supérieur à l'ensemble du Québec (44,7 %) et au réseau public (45,6 %).</li></ul>
<p><i>Zones de vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>La proportion des élèves identifiés EHDAA au primaire à la CSLA est en moyenne de 15 % pour les 4 années de référence (2004-2008), ce qui est légèrement supérieur à l'ensemble du Québec;</li><li>La proportion des élèves identifiés EHDAA au secondaire est en moyenne à 24,1 % à la CSLA pour les 4 années de référence (2004-2008), ce qui est supérieur à l'ensemble du Québec (15,3 %) et au réseau public (18,9 %);</li><li>La proportion des élèves qui présentent des difficultés à leur entrée au primaire, surtout à la 1<sup>re</sup> année du premier cycle, est de 11 % en 2009-2010;</li><li>Le taux de réussite des élèves inscrits dans les Parcours de formation axés sur l'emploi à la Formation à un métier semi-spécialisé était de 33 % en 2008-2009.</li></ul>

Objectifs mesurables
<p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Augmenter de 3 % par année le taux de qualification des élèves inscrits dans les Parcours de formation axés sur l'emploi en Formation à un métier semi-spécialisé (FMS) d'ici juin 2015;</li><li>Augmenter de 3 % par année le taux de qualification des élèves inscrits dans les Parcours de formation axés sur l'emploi en Formation préparatoire au travail (FPT) d'ici juin 2015; (données de départ juin 2010);</li><li>Réduire de 2 % par année le taux d'élèves qui présentent des difficultés à leur entrée en 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle du primaire d'ici 2015.</li><li>Réduire de 3% par année le taux d'absentéisme des élèves de la CSLA d'ici 2015.</li></ul>
<p><i>Indicateurs utilisés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Taux annuel de qualification des élèves inscrits en FMS et FPT;</li><li>Taux annuel d'élèves qui présentent des difficultés à leur entrée en 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle du primaire.</li></ul>

## Moyens proposés

### *Moyens généraux :*

- Soutenir les établissements dans le renforcement de la Stratégie d'intervention Agir autrement, à la lumière de la 7<sup>e</sup> voie de réussite proposée dans le plan d'action ministériel « *L'école, j'y tiens! – Tous ensemble pour la réussite scolaire* ». La direction générale précisera ses attentes envers les directions de ses établissements.
- Identifier et mettre graduellement en place, les conditions et les mesures de soutien qui favorisent la réussite et l'intégration réussie des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans une classe ordinaire, dans le respect de la convention collective du personnel enseignant.

### *Moyens spécifiques liés aux zones de vulnérabilité :*

- Valoriser les Parcours de formation axés sur l'emploi auprès de la clientèle et des parents, en leur offrant, deux fois l'an, des séances d'information, soutenues par les Services éducatifs;
- Compiler les résultats des élèves et accompagner les cohortes de la FPT et de la FMS;
- Travailler avec le *Comité local de concertation sur la réussite et la persévérance scolaires* pour rejoindre les attentes des employeurs pour déterminer le type de stagiaires et trouver les moyens de mieux préparer les élèves aux stages.

## Mécanismes de suivi mis en place par la commission scolaire (tableau de bord)

- La commission scolaire utilisera un outil de suivi de la Convention de partenariat qui sera le même que pour le suivi de son plan stratégique. Il s'agit d'un tableau de mise en œuvre présentant le contexte, les objectifs mesurables, les indicateurs et les cibles, les moyens, les mécanismes de suivi, les résultats et la reddition de comptes.
- Un suivi sera effectué à chacune des étapes du calendrier scolaire par la direction générale.
- Les résultats annuels seront présentés au rapport annuel de la commission scolaire.

## But ministériel 4

### L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

Par l'atteinte de ce but, le ministère vise à offrir aux élèves, un milieu présentant des conditions favorables à la poursuite de leurs études. En plus de la stratégie d'action « *L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire* », le ministère met en œuvre le *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école* ainsi que le *Plan d'action pour un virage santé à l'école*. Différentes mesures visant l'amélioration des infrastructures sportives et l'amélioration des cours d'école ont aussi été déployées par le ministère.

La qualité de l'environnement éducatif constitue une composante qui a des effets significatifs sur la persévérance scolaire et le taux de diplomation des jeunes. La Commission scolaire du Lac-Abitibi entend donc s'inspirer des orientations ministérielles en la matière pour offrir aux jeunes un milieu de vie stimulant et sécuritaire.

C'est dans cette perspective que nous avons adopté une politique de comportements non violents et élaboré un formulaire de signalement des comportements violents dans nos établissements. Chaque établissement achemine annuellement, à la direction générale un rapport d'événements violents. La direction générale fera connaître à la population, lors de son rapport annuel, le nombre d'événements violents et les moyens mis en place pour les contrer. De plus, les établissements offrent des programmes visant l'acquisition de saines habitudes de vie, la prévention de la violence et la promotion de la santé.

Les services des ressources matérielles de la CSLA sont aussi appelés à contribuer à ces objectifs en vérifiant, annuellement, les lieux récréatifs et les équipements des écoles. Les plans de mesures d'urgence (PMU) et les plans de réponse aux établissements sécuritaires (PRÉS) ont été élaborés.

Chacune des écoles de la CSLA participe à un programme sportif. Certaines activités se vivent à l'école avec les enseignants d'éducation physique et d'autres sont organisées en collaboration école-commission scolaire-Commissions des loisirs. Une professionnelle a été engagée pour coordonner les activités du sport étudiant, faisant participer toute la clientèle de fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire et tout le secondaire. Plusieurs ligues sont actives. À la Cité étudiante Polyno, les jeunes bénéficient d'une salle de conditionnement physique.

La CSLA a aussi mis en place une politique alimentaire. Celle-ci a été utilisée dans l'établissement des contrats qui ont été signés avec les concessionnaires des cafétérias.

#### *L'amélioration de la sécurité des établissements, de l'alimentation et du mode de vie physiquement actif*

Constats
<p><i>Zones de performance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les menus des cafétérias des écoles de la CSLA respectent en grande partie la <i>Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif</i>;</li><li>• Les menus sont approuvés par le Conseil des commissaires;</li><li>• Les plans de mesures d'urgence et les plans de réponse aux établissements sécuritaires ont été élaborés et mis en place en collaboration avec les établissements de la CSLA.</li></ul>
<p><i>Zones de vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le contenu des boîtes à lunch des élèves n'est pas nécessairement en lien avec la politique en alimentation;</li><li>• Situations d'intimidation à identifier, recenser et corriger.</li></ul>

## Objectifs mesurables

### *Objectifs :*

- D'ici juin 2015, 100 % de nos établissements utiliseront l'approche École en santé et posséderont un programme d'activités parascolaires, sociales, culturelles et sportives;
- Réduire de 15 % le nombre d'événements violents, dont l'intimidation, dans chacun des établissements. D'août 2009 à mars 2010, 37 déclarations d'événements violents ont été complétées, provenant de 3 des 8 écoles institutionnelles ;
- Augmenter de 2 %, par année, le taux de participation des élèves au sport étudiant, passant de 12,6 % à 22 % d'ici 2015.

### *Indicateurs utilisés :*

- *Taux annuel d'établissements utilisant l'approche École en santé et possédant un programme d'activités parascolaires, sociales, culturelles et sportives;*
- *Nombre annuel d'événements violents, dont l'intimidation, dans chacun des établissements;*
- *Taux de participation des élèves aux activités parascolaires, dont le sport étudiant.*

## Moyens proposés

### *Moyens généraux :*

- Accompagner les établissements sur le bilan de mise en œuvre de l'approche *École en santé*;
- Soutenir la participation des élèves aux activités parascolaires, dont le sport étudiant;
- Soutenir la tenue de rencontres du Comité culturel de la commission scolaire;
- Développer des stratégies pour sensibiliser les parents quant à l'amélioration des boîtes à lunch;
- En plus de l'application du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école*, offrir des programmes de prévention et de promotion des comportements non violents et de prévention et d'intervention en matière d'usage inapproprié de substances psycho-actives.

### *Moyens spécifiques liés aux zones de vulnérabilités :*

- Participer à *Québec en forme* et autres programmes en lien avec un mode de vie physiquement actif;
- Soutenir l'aménagement des cours d'école par des projets dans le cours de formation professionnelle et vérifier les équipements dans le but qu'ils demeurent sécuritaires;
- Dresser la liste des activités et programmes mis en place pour améliorer les habitudes de vie, la prévention de la violence et la promotion de la santé et en effectuer une évaluation;
- Passer un sondage sur l'intimidation pour mettre en place des moyens visant à rectifier la situation au besoin.

## Mécanismes de suivi mis en place par la commission scolaire (tableau de bord)

- La commission scolaire utilisera un outil de suivi de la Convention de partenariat qui sera le même que pour le suivi de son plan stratégique. Il s'agit d'un tableau de mise en œuvre présentant le contexte, les objectifs mesurables, les indicateurs et les cibles, les moyens, les mécanismes de suivi, les résultats et la reddition de comptes.
- Un suivi sera effectué à chacune des étapes du calendrier scolaire par la direction générale.
- Les résultats annuels seront présentés au rapport annuel de la commission scolaire.



## But ministériel 5

### L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Au Québec, peu d'élèves de la formation générale, soit environ un jeune de moins de 20 ans sur cinq, poursuivent leur cheminement scolaire vers la formation professionnelle. Les parents et les conseillers d'orientation jouent un rôle très important en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle. Le ministère met en œuvre des mesures pour faciliter davantage l'accès à la formation professionnelle. La stratégie d'action « *L'école j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire* », le Plan d'action Éducation, Emploi et Productivité ainsi que le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique y contribuent.

La Commission scolaire du Lac-Abitibi a déjà mis en place, avec succès, des voies diversifiées de formation pour améliorer l'accessibilité des jeunes en formation professionnelle et assurer la continuité du cheminement scolaire des jeunes. Cependant, malgré les mesures mises en place, des jeunes quittent le système sans une qualification ou un diplôme pour intégrer le marché du travail. Une plus grande accessibilité des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle exige une harmonisation accrue des secteurs jeune et adulte et une poursuite de l'adaptation des voies de formation pour mieux répondre aux besoins de cette clientèle. Cette voie d'action passe également par le travail concerté des parents, de tous les intervenants et des organismes du milieu qui acceptent de se mobiliser pour améliorer la diplomation et la qualification de nos jeunes.

La valorisation de la formation de base et la promotion de la formation professionnelle auprès des élèves et de leurs parents s'avèrent des stratégies efficaces qui méritent d'être soutenues avec vigueur.

#### L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans à la formation professionnelle

Constats
<p><i>Zones de performance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sur les 277 nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle à la CSLA, pour les 4 années de référence (2004-2008), la très grande majorité était en continuité de formation (255).</li><li>• Parmi les 377 inscrits à la FP en 2007-2008, le nombre des 19 ans et moins (194) est supérieur à celui des 20 ans et plus (183) et en augmentation depuis 2004-2005;</li><li>• Le taux des élèves inscrits à la FP, en 2007-2008, des 19 ans et moins, est très supérieur à la CSLA (51,5 %) par rapport au réseau public (26,8 %);</li><li>• Le total des nouveaux inscrits à la FP, de moins de 20 ans, à la CSLA, des 4 années de référence (2004-2008), est beaucoup plus élevé chez les garçons (227) que chez les filles (55).</li><li>• La proportion des garçons nouvellement inscrits en FP en 2007-2008 est de 82,1 %.</li></ul>
<p><i>Zone de vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le total des nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits à la FP à la CSLA, pour les 4 années de référence (2004-2008), est plus élevé chez les 18 et 19 ans (160 élèves) que pour les 16 ans et moins et 17 ans réunis (117 élèves).</li></ul>

Objectifs mesurables
<p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter de 1 % par année, le nombre des nouveaux inscrits, par sexe, de moins de 20 ans à la FP d'ici 2015;</li><li>• Augmenter de 1.5 % par année, le nombre d'élèves raccrocheurs, par sexe, qui s'inscrivent à la FGA d'ici 2015 (données de juin 2010).</li></ul>
<p><i>Indicateurs utilisés :</i></p> <p>Nombre d'élèves, par sexe, de moins de 20 ans nouvellement inscrits à la FP;</p> <p>Nombre annuel de raccrocheurs à la FGA.</p>

## Moyens proposés

### *Moyens généraux :*

- Maximiser la mise en œuvre de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et le développement du service d'accueil, de référence et d'accompagnement (SARCA) en développant des services de proximité;
- Augmenter le nombre d'heures de formation sur mesure (service aux entreprises); formations élaborées et dispensées en collaboration avec les employeurs et les partenaires socio-économiques du territoire.

### *Moyens spécifiques liés aux zones de vulnérabilité :*

- Mettre en place, en collaboration avec les organismes socio-économiques du milieu, des stratégies pour favoriser le retour aux études et l'intégration à l'emploi des jeunes de moins de 20 ans;
- Poursuivre le développement du partenariat entre la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes, la formation professionnelle et les partenaires externes;
- Promouvoir l'importance de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avec les partenaires auprès des employeurs.

## Mécanismes de suivi mis en place par la commission scolaire

- La commission scolaire utilisera un outil de suivi de la Convention de partenariat qui sera le même que pour le suivi de son plan stratégique. Il s'agit d'un tableau de mise en œuvre présentant le contexte, les objectifs mesurables, les indicateurs et les cibles, les moyens, les mécanismes de suivi, les résultats et la reddition de comptes.
- Un suivi sera effectué à chacune des étapes du calendrier scolaire par la direction générale.
- Les résultats annuels seront présentés au rapport annuel de la commission scolaire.
- Plan de mise en œuvre avec suivi à chacune des étapes du calendrier scolaire;
- Rapport annuel (publié au plus tard 6 mois après la fin de l'année scolaire).

## Engagements des parties

Considérant que la convention de partenariat vise à accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves;

Considérant que la signature de la convention de partenariat n'a pas pour objectif d'ajouter des ressources financières additionnelles à celles qui sont allouées à la commission scolaire conformément aux règles budgétaires;

Les parties conviennent des engagements suivants :

### **Le MELS s'engage à :**

- Soutenir la commission scolaire dans la mise en œuvre et le suivi de la convention de partenariat et dans le processus de reddition de comptes;
- Fournir, au fur et à mesure de leurs disponibilités, des données statistiques, de l'information ou des analyses pertinentes, permettant de soutenir la mise en œuvre de la convention de partenariat.

### **La commission scolaire s'engage à :**

- Contribuer à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels;
- Assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui lui sont confiés;
- Contribuer, s'il y a lieu, à des travaux qui seront mis en place par le MELS afin de définir de nouveaux indicateurs.

### Durée de la Convention de partenariat

La présente Convention de partenariat entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et prendra fin le 30 juin 2015.

### Signataires de la Convention de partenariat

---

M<sup>me</sup> Michèle Courchesne  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

---

M. Alain Veilleux  
Sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, à  
l'enseignement primaire et secondaire, et responsable  
des régions

---

M<sup>me</sup> Marguerite Couture  
Présidente  
Commission scolaire du Lac-Abitibi

---

M<sup>me</sup> Huguette Théberge  
Directrice générale  
Commission scolaire du Lac-Abitibi